

Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 juillet 2026

n° 077-26

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 250183 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du Chambéry Savoie Stadium

- date de convocation le 10 juillet 2026
- nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize juillet douze heures quinze, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 19

Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Bruno Lhuissier
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Isabelle Junet - Thierry Repentin
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Sonnaz	Daniel Rochaix

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Eric Delhommeau (Bellecombe-en-Bauges) à Damien Regairaz - de Alexandre Gennaro (La Ravoire) à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 6

Damien Ancrenaz (Cognin) - Christian Berthomier (Saint-Jean-d'Arvey) - Sandrine Desroches-Afchain (Chambéry) - Julien Donzel (Challes-les-Eaux) - Franck Morat (Cognin) - Gaëtan Pauchet (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 16 juillet 2026

délibération n° 077-26

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 250183 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du Chambéry Savoie Stadium**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 172-25, l'attribution du marché de travaux pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du Chambéry Savoie Stadium.

Le marché a été attribué à l'entreprise EOS ENR pour un montant de 292 000 € HT.

Durant l'exécution des travaux, le projet a été modifié pour intégrer la réalisation d'un flochage coupe-feu 1h en sous-face de la toiture au droit du local onduleur nord à la demande du contrôleur technique.

Il convient de conclure un avenant au marché pour valider cette modification intervenue en cours des travaux. Le tableau suivant présente l'économie du marché.

Marché initial	292 000 €
Avenant n° 1	7 600 €
Marché après avenant n° 1	299 600 €
Evolution par rapport au montant du marché initial	+ 2,6 %

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 044-26 C du Conseil communautaire du 23 avril 2026 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 216 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 172-25 du Bureau du 18 décembre 2025 relative à l'attribution du marché de travaux relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du Chambéry Savoie Stadium,

Vu le marché de travaux n° 250183,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 250183 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du Chambéry Savoie Stadium,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

077-26

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 250183 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur les toitures du Chambéry Savoie Stadium
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	16 juillet 2026
Annexe(s) :	Avenant1 Marché 250183 Stadium

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260716-lmc1H36398H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H36398H1

Date de transmission en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de réception en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 17 juillet 2026